CHU CAEN NORMANDIE

DIRECTION COMMUNE

CHU de Caen Normandie
Centre Hospitalier de Falaise

CENTRE HOSPITALIER DE FALAISE

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Département des infrastructures, de la reconstruction et de la logistique

N° 2026.194

Le directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen et du Centre Hospitalier de Falaise,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à 36 et R. 6143-38,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret du Président de la République en date du 22 octobre 2026 nommant monsieur **Arnaud CORVAISIER**, directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen,

Vu l'arrêté du Directeur général du Centre national de gestion, en date du 28 octobre 2026, nommant monsieur Arnaud CORVAISIER, directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen, également directeur du Centre Hospitalier de Falaise à compter du 1er novembre 2026,

Vu la convention de mise à disposition en date du 1er février 2023 de **madame Lucie LESCOT** en qualité de directrice adjointe en charge des infrastructures et de la reconstruction au Centre Hospitalier de Falaise,

Vu la convention de mise à disposition en date du 16 avril 2026 de **monsieur Julien DESPREZ** en qualité de directeur adjoint du département des infrastructures, de la reconstruction et de la logistique au Centre Hospitalier de Falaise,

Vu la convention de mise à disposition en date du 13 mars 2025 de **monsieur Emmanuel GOSSIEAUX** en qualité d'ingénieur, responsable du système d'information au Centre Hospitalier de Falaise,

DECIDE

Article 1
En dehors des actes expressément délégués dans la présente délégation, il est réservé au directeur général la signature des actes d'engagement ainsi que des avenants des marchés conclus pour l'établissement :

- en vue de la réalisation de missions d'études et de conseil pour le compte de la direction générale ou à la demande du directeur général.

Article 2
Délégation de signature est donnée à **madame Lucie LESCOT**, directrice adjointe en charge du département des infrastructures, de la reconstruction et de la logistique, à l'effet de signer dans la limite des attributions relevant du département dont elle a la charge, dans le respect des crédits ouverts à l'EPRD, et dans le cadre des prévisions mensualisées d'engagement, tous actes, attestations, correspondances et conventions en vue d'assurer la gestion courante et la continuité des activités administratives et l'ensemble des pièces issues des services qui composent sa direction dans le cadre de la gestion courante, notamment et de manière non restrictive les déclarations de travaux, les dépôts de permis de construire.

Madame Lucie LESCOT reçoit en outre délégation de signature pour :

- **Dispositions relatives à la commande publique :**

 - les actes et courriers relatifs à l'exécution des marchés publics, y compris la gestion pré-contentieuse, quel que soit le montant des marchés,
 - les pièces comptables d'exécution et de paiement des marchés publics du Centre Hospitalier de Falaise,
 - les pièces nécessaires à la passation et ou à l'exécution des contrats de concession du Centre Hospitalier de Falaise.

- **Dispositions relatives à l'occupation du domaine :**

 - les conventions d'occupation du domaine,

- les conventions de mise à disposition des locaux à titre précaire et révocables.

- **Dispositions relatives aux contentieux :**

- l'ensemble des actes relevant de la gestion contentieuse et des indemnisations par les assurances relatives à l'exécution des marchés publics,
- les dépôts de plainte et actions en justice pour le compte de l'établissement pour les affaires relevant du département dont elle a la charge.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Lucie LESCOT, délégation de signature est donnée dans les mêmes termes et conditions, à **monsieur Julien DESPREZ**, adjoint à la directrice du département des infrastructures, de la reconstruction et de la logistique.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Lucie LESCOT et de monsieur Julien DESPREZ, délégation de signature est donnée dans les mêmes termes et conditions, à **monsieur Emmanuel GOSSIEAUX**, ingénieur chef des systèmes d'information en vue de signer les mêmes pièces et documents, à l'exception des dépôts de plainte pour le compte du Centre Hospitalier de Falaise.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Lucie LESCOT, de monsieur Julien DESPREZ et de monsieur Emmanuel GOSSIAUX, délégation de signature est donnée à **monsieur Simon GADEK**, responsable des services techniques, en vue de signer les actes et pièces suivantes relatifs à son domaine d'activité : attestations de service fait et procès-verbaux de levée de réserve.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Lucie LESCOT, de monsieur Julien DESPREZ et de monsieur Simon GADEK, délégation de signature est donnée à **monsieur Bruno COLLIN**, responsable du service de sécurité, habilité à déposer plainte pour le compte de l'établissement.

Article 3
Cette délégation est assortie de l'obligation pour les délégataires de rendre compte à l'autorité délégante des opérations réalisées, ainsi que toute difficulté sérieuse ou pressentie, ou situation particulière rencontrées au cours de ces missions.

Article 4
La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera publiée sur le site internet du Centre Hospitalier de Falaise et transmis à monsieur le Préfet du Calvados pour publication au recueil des actes administratifs du département.

Article 5
La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Caen, le 1er novembre 2026

Le directeur général du CHU Caen Normandie, du Centre hospitalier de Falaise et du Centre hospitalier de la Côte Fleurie
Directeur de l'établissement support du GHT Normandie Centre,

Arnaud CORVAISIER